

Orange-Bouygues : l'Etat tiquerait sur le prix de Bouygues Telecom

Pour l'heure, rien n'a officiellement filtré des rencontres entre Emmanuel Macron et Stéphane Richard, le PDG d'Orange, d'une part, et Martin Bouygues d'autre part. Les discussions avec le ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique portaient évidemment sur le rachat de Bouygues Telecom. Après des semaines de rumeurs fin 2015, l'opérateur historique et le groupe de BTP ont [officialisé leurs fiançailles](#) en début d'année, le 5 janvier. Depuis, l'annonce officielle du mariage n'a cessé de se faire attendre.

Une attente due à la complexité du dossier, comme ne cessent de le répéter les protagonistes impliqués dans cette nouvelle tentative de consolidation du marché. Si l'opération aboutit, le secteur des télécoms sera de nouveau servi par trois grands opérateurs de réseau fixe et, surtout, mobile. Comme avant l'arrivée de Free en 2012. Cette même arrivée qui a engendré une concurrence acharnée entre les différents acteurs dont Bouygues Telecom a le plus souffert. Après l'échec du rachat de SFR, l'opérateur du groupe de BTP avait annoncé vouloir mener son développement en solitaire (en restructurant l'entreprise, simplifiant ses offres et ouvrant une nouvelle offensive sur le fixe) et s'était même payé le luxe de [refuser une offre de Patrick Drahi](#), patron d'Altice et ambitieux propriétaire de SFR (Numericable-SFR). Mais, faute de rentabilité suffisante ([malgré le retour des bénéfices](#)), Martin Bouygues s'est finalement rapproché de Stéphane Richard pour envisager une reprise de sa filiale.

Bouygues Telecom trop valorisé

Orange était-il le meilleur candidat au rachat? Rien n'est moins sûr. Et ce serait d'ailleurs une première en Europe qu'un opérateur historique dominant joue un rôle de premier plan dans une opération de consolidation en rachetant un concurrent plus petit. Le risque de déséquilibre concurrentiel qu'entraîne le rapprochement des deux opérateurs mènerait directement à un refus de l'Autorité de la concurrence. C'est pourquoi Orange devra se délester d'un certain nombre d'actifs de Bouygues auprès de ses concurrents. D'où la complexité du dossier où chacun doit trouver son intérêt avec, au final, l'espoir de s'arrêter sur une répartition suffisamment équilibrée aux yeux du gendarme de la concurrence.

Selon des bruits de couloirs non officialisés, Free reprendrait des points hauts, des fréquences et quelques boutiques à Bouygues pour 2 milliards d'euros. SFR rachèterait, pour 4 milliards, les clients de la filiale du groupe de BTP. La question de la division Entreprise de Bouygues Telecom n'est pas encore tranchée. Ultra dominant sur le secteur, Orange ne peut décemment pas la reprendre. Probablement pas plus que SFR, qui a consolidé sa position avec l'arrivée de Completel (Numericable) et, précédemment, le rachat de Telindus. Iliad, maison mère de Free, n'a jamais manifesté d'intérêt pour développer des services aux entreprises en dehors des offres d'hébergement d'Online. Restent d'autres candidats, comme [Coriolis](#), voire le tout nouveau et ambitieux [Kosc](#). En dehors de cette question, le dossier semble donc bouclé et prêt pour la publication des bans le 31 mars, échéance que se sont fixés Stéphane Richard et Martin Bouygues.

Tout ? Apparemment, ce n'est pas si simple. La question de la valorisation de Bouygues Telecom reviendrait sur le tapis. Si l'Etat est prêt à consentir un assouplissement de sa participation dans l'opérateur historique, afin de [laisser entrer Bouygues au capital d'Orange à hauteur de 12%](#), les 10 milliards d'euros supposément réclamés par le groupe de BTP resteraient en travers de la gorge du gouvernement. Même si quelques 6 milliards d'euros seraient apportés par Free et SFR, et qu'une partie des 4 milliards restant le serait sous forme de participation au capital, l'Etat se voit mal, en tant qu'actionnaire d'Orange à hauteur de 23% (13,4% via l'Agence des participations et 9,60% par Bpifrance), surpayer une entreprise valorisée 6 milliards d'euros par sa propre maison mère. « *L'intérêt patrimonial de l'Etat à faire cette opération n'est pas évident, explique un expert anonyme du dossier selon des propos rapportés par Les Echos. Au départ, l'APE et la BPI n'étaient pas convaincues qu'elle ait un sens patrimonial et qu'elle permette de défendre l'intérêt financier de l'Etat.* » Ce dernier redoute un scandale financier où, à l'image de l'affaire Adidas dans les années 90, les deniers publics soient utilisés aux profits d'intérêts purement privés.

Marchandage sur la couverture mobile

Pour les convaincre du contraire, Stéphane Richard en aurait discuté directement avec François Hollande. Probablement pour mettre en avant que tout le monde aurait à y gagner dans cette nouvelle consolidation des télécoms. L'opération permettrait d'apaiser la concurrence et, donc, de regonfler les marges afin, promettent les opérateurs, d'investir massivement dans les infrastructures. A l'heure du Plan France très haut débit (THD), qui doit apporter le THD fixe sur la quasi-totalité du territoire d'ici 2022, et face à la volonté du gouvernement de couvrir en accès mobiles les dernières zones blanches et d'apporter la 4G (voire la 5G dans quelques années) sur les principaux axes routiers et ferroviaires, les arguments du PDG d'Orange ne sont probablement pas tombés dans l'oreille d'un sourd.

Ce serait d'ailleurs l'occasion pour le gouvernement de s'assurer que les opérateurs tiendront leurs engagements dans la couverture mobile du pays. Selon [les accords signés](#) en 2015 avec Emmanuel Macron, les opérateurs doivent couvrir environ 3 600 centres-bourgs en 2G avant la fin de l'année et en 3G d'ici au 30 juin 2017. Or, l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) a récemment pointé [des retards chez Bouygues Telecom et SFR](#). Ne pas contrarier l'acquisition de Bouygues Telecom pourrait constituer un moyen de pression du gouvernement sur les opérateurs. « *Ils vont sûrement faire un marchandage sur l'investissement dans les zones blanches* », indique, toujours aux *Echos*, une source proche du dossier.

Si les protagonistes de cette affaire ont tous à y gagner, il n'est pas certain que le consommateur y trouve, lui, son intérêt. Si certains assurent que les prix ne remonteront pas, rien n'y engage les intéressés. Rappelons que, avant Free, les coûts du mobile en France s'inscrivaient parmi les plus élevés d'Europe et que [les trois opérateurs de l'époque avaient été condamnés](#) au milieu des années 2000 à 534 millions d'euros d'amende pour entente illicite sur les prix. L'Autorité de la concurrence saura-t-elle, en cas de mariage Orange-Bouygues, installer les conditions pour éviter que le consommateur ne soit le dindon de la farce ?

Lire également

[Le rapprochement Orange-Bouygues Telecom, une pure folie ?](#)

[Orange-Bouygues : la vente buterait sur la question des antennes ?](#)

[La Firip et la CFDT s'inquiètent du mariage Orange-Bouygues Telecom](#)